



C.E.N.I

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE



Réf. 012 / C.E.N.I / BN/

Conakry, le 20 OCT. 2020

COMMUNIQUE DE LA CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante informe de la mise en place d'une commission nationale de totalisation des résultats du scrutin présidentiel du 18 octobre 2020.

La Commission nationale de totalisation des votes (CTV) en abrégé, a pour mission principale de procéder à la totalisation de l'ensemble des procès-verbaux des résultats issus des 38 commissions administratives de centralisation des votes (CACV). Elle est également chargée de contrôler la sincérité des chiffres, avant de les soumettre au Président de la CENI, qui a la charge de proclamer les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. Enfin elle est spécifiquement chargée de :

- Contrôler l'exactitude des chiffres et leur affectation par candidat de l'élection présidentielle
- Contrôler la conformité des suffrages valablement exprimés
- Contrôler les suffrages obtenus par chaque candidat
- Examiner les rapports de centralisation des votes

La Commission de totalisation des votes (CTV) comprend tous les Commissaires de la CENI, un représentant par parti candidat à l'élection présidentielle, les membres de la Société civile, des cadres du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD), le Secrétaire général de l'Assemblée Nationale, des responsables et chefs de service de la CENI ainsi que des cadres et collaborateurs au cabinet du Président de la CENI.

La Commission de totalisation des votes pour le scrutin présidentiel du 18 octobre 2020 tient sa première session ce mardi à 16H30.

La CENI sait compter sur la présence effective de tous les membres cités dans le présent communiqué.

LA CENI